



Taxe d'apprentissage, Pourquoi choisir l'Adapei 07 ? Comment est utilisée la taxe d'apprentissage que vous versez à l'Adapei 07 ?

Quelle que soit sa nature, l'accompagnement proposé par l'Adapei 07 repose sur le principe suivant : permettre à la personne en situation de handicap intellectuel d'exprimer tout son potentiel et ainsi trouver elle-même, avec notre soutien, le sens de sa vie.

En versant votre taxe d'apprentissage à l'un de nos établissements, vous agissez concrètement pour offrir aux jeunes que nous accompagnons les mêmes chances de réussite que tous, en les soutenant dans leurs parcours professionnels.

En choisissant l'Adapei 07, vous contribuez à construire à nos côtés une société inclusive et citoyenne.

L'ADAPEI de l'Ardèche a été créée en 1963 à l'initiative de parents ayant un enfant handicapé.

Leurs objectifs :

Assurer à leur enfant une reconnaissance et une dignité par une éducation adaptée à leur handicap. Créer un lien d'entraide entre les familles Aujourd'hui, affiliée à l'UNAPEI (Union Nationale des Amis et Parents de Personnes Handicapées mentales) elle a étendu son champ d'intervention aux adultes (travail, hébergement, services d'accompagnement).



L'apprentissage professionnel

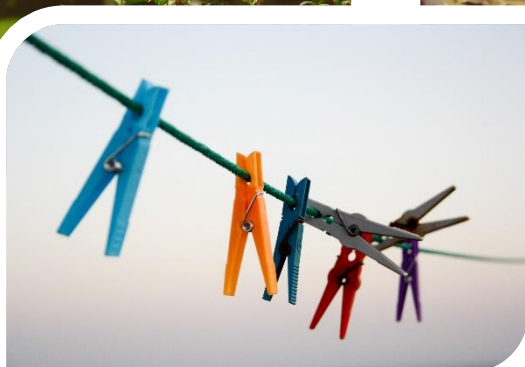
au sein de l'Adapei 07

L'Adapei 07 gère 2 instituts médico-professionnels (IMPro), 2 Etablissements et services d'aide par le travail (Esat) et 1 Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) qui accompagnent des jeunes et des adultes dans leur parcours de vie professionnelle.

Comment est utilisée la taxe d'apprentissage que vous versez à l'Adapei 07 ?

Votre contribution servira à financer des projets ou des équipements liés à l'apprentissage:

- Achat de machines-outils, de matériel informatique, de cuisine pour l'activité traiteur...
- Mise à disposition d'intervenants spécialisés (intervenants culturels, sportifs...)
- Mise à disposition d'accompagnateurs (nouvelle activité, autonomie en transports en commun...)



Nos établissements

Les instituts médico-professionnels (IMPro)

L'Institut Médico Educatif répond de façon spécifique aux besoins d'adolescents et jeunes adultes de 14 à 20 ans en situation de handicap par une prise en charge pré professionnelle.

Ces missions sont organisées au sein de plusieurs ateliers : (Espaces verts, cuisine, buanderie) où sont développés l'intégration des règles sociales, le respect des normes et des valeurs telles que :

- La ponctualité
- L'assiduité
- La sécurité
- Des notions techniques et d'apprentissage.
- L'emploi des outils, des machines et des matériaux

Ce travail se fait en partenariat avec les ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) du territoire mais également avec des entreprises du secteur et des collectivités territoriales.



79 avenue Rhin et Danube
07100 Annonay

Code UAI : 0071193J

SIRET : 776 229 551 00234

Contact :

accueil.imeenvol@adapei07.fr



745 route du Blanchon
07380 Lalevade d'Ardèche

Code UAI : 0071217K

SIRET : 776 229 551 00192

Contact :

laurence.andaloro@adapei07.fr



Etablissements et services d'aide par le travail (Esat)

Les activités exercées en ESAT

- Restauration : confection de repas, livraison en liaison chaude et froide
- Espaces verts : création paysager, élagage, taille, tonte
- Blanchisserie industrielle :
- Conditionnement
- Menuiserie : cloisons de maisons écologiques, réalisation petits meubles, mobiliers extérieurs, ...
- Entretien des locaux ; maintenance technique, hygiène et bio nettoyage
- Mise à disposition d'équipiers en entreprise, collectivité (accompagnement sur site par un moniteur qualifié)



863 route de la Chomotte

07100 Roiffieux

SIRET : 776 229 551 00085

Contact : compta.esathv@adapei07.fr



110 rue des Tanins ZA La Gare

07380 Lalevade d'Ardèche

SIRET : 776 229 551 00200

Contact :
compta.esatavenir@adapei07.fr

Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD)

Le SESSAD assure des missions de soins médicaux et paramédicaux, de soutien à l'intégration scolaire en milieu ordinaire, de recherche de solutions adaptées pour l'enfant et de soutien à l'intégration sociale et à l'acquisition de l'autonomie.

Les prises en charge sont effectuées le plus souvent à l'école ou au domicile des enfants.

- Consultations médicales,
 - Séances individuelles de rééducation, d'éducation spécialisée et/ou de psychothérapie,
 - Activités de groupe en fonction des besoins des enfants
- (Lecture - écriture, cuisine, sport adapté, arts plastiques, sorties sportives, culturelles...)
- Groupe de parole de parents.



3 Boulevard du Lycée

Résidence du théâtre – Bat B

07100 Privas

SIRET : 776 229 551 00325

Contact :

compta.sessadprivas@adapei07.fr



Comment verser votre taxe d'apprentissage à un établissement de l'Adapei 07 ?

- Calculez votre montant dû au titre de la masse salariale 2022
- Effectuez la déclaration et le règlement du solde de la taxe d'apprentissage à destination de l'Urssaf sur la DSN d'avril 2023 (le 5 ou le 15 mai selon votre cas).
- Dès le 25 mai, rendez-vous sur la plateforme SOLTéA, pour répartir le montant de votre taxe d'apprentissage auprès d'un ou plusieurs établissements de l'Adapei 07.

Aucun versement au titre du solde de la taxe d'apprentissage ne peut être effectué directement aux établissements par les employeurs : SOLTéA est l'unique moyen de répartition et de reversement du solde de la taxe d'apprentissage aux établissements.

Les reçus libératoires sont envoyés directement par la plateforme SOLTéA

Rendez-vous sur www.soltea.gouv.fr